

Association des clubs Hainuyers de
Volleyball

Championnats jeunes

Saison 2024 - 2025



Règlement complémentaire de
compétition

Règlement complémentaire de compétition : saison 2024-2025

Basé sur le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'Association des Clubs Hainuyers de Volley-Ball (ACHVB), de la Fédération de Volley Wallonie Bruxelles (FVWB) et de Volley Belgium (VB)

Ce règlement a été validé par le Conseil d'administration (CA) de l'ACHVB en date du 13 juin 2024

Sommaire

1. Généralités.....	p3
2. Le calendrier.....	p4
3. Les rencontres :	
3.1. Les horaires.....	p4
3.2. Les dispositions à respecter.....	p4
3.3. La feuille de match.....	p5
3.4. La remise d'une rencontre.....	p5
4. Les règlements spécifiques à chaque catégorie :	
4.1. Catégorie benjamin(e)s U9.....	p6
4.2. Catégorie pupilles U11.....	p7
4.3. Catégorie minimales U13.....	p8
4.4. Catégorie cadet(te)s U15.....	p9
4.5. Catégorie cadet(te)s-scolaires U15-17.....	p10
4.6. Catégorie scolaires U17.....	p11
4.7. Catégorie junior(e)s U19.....	p12
5. L'organisation des finales provinciales :	
5.1. Finales U11-U13.....	p13
5.2. Finales U15.....	p13
5.3. Finales U17.....	p14
5.4. Finales U19.....	p15
6. La coupe du Hainaut Jeunes :.....	p15
7. Vue d'ensemble de la saison.....	p16

1. Généralités :

- 1.1. La Commission Provinciale des Jeunes (CPJ) organise les championnats provinciaux des catégories jeunes de l'ACHVB ainsi que les Tournois d'Evaluation de la Coupe du Hainaut (TECH) et les tournois déterminant les champions provinciaux de toutes les catégories qui sont représentées aux championnats de la FVWB.
- 1.2. La CPJ organise la coupe du Hainaut jeunes.
- 1.3. La CPJ organise ses compétitions de septembre à mai si aucune contrainte externe à l'ACHVB ne l'en empêche.
- 1.4. Par son inscription, chaque club souscrit aux conditions du présent règlement qui est un complément des articles 89 à 110 du ROI de l'ACHVB.
- 1.5. Dans les limites du ROI de l'ACHVB, tous les litiges, même ceux non prévus par ce règlement, sont tranchés, de droit, par le responsable de la CPJ en concertation avec le CA de l'ACHVB.
- 1.6. Catégories d'âges, articles 430.11 du ROI de la FVWB, article 90 du ROI de l'ACHVB :
Les clubs inscrivant une équipe dans les catégories pupilles 3x3, minimes 4x4, cadet(te)s 6x6, scolaires et juniors sont en ordre avec les articles précités, à l'exception des équipes mixtes et des équipes constituées par l'association de plusieurs clubs.
Les catégories benjamin(e)s, pupilles 2x2, minimes 3x3, cadet(te)s 4x4 et cadet(te)s-scolaires n'entrent pas en ligne de compte concernant les articles précités.
- 1.7. Catégories d'âge et attribution des voix aux 2 Assemblées Générales (AG) de la saison :
Toute équipe ayant participé à un championnat organisé par l'ACHVB octroie à son club 1 (une) voix à l'AG de fin de saison, à l'exception de la catégorie benjamin(e)s et des équipes constituées par l'association de plusieurs clubs.

2. Les calendriers :

- 2.1. Les championnats commencent le premier week-end après les réunions de pré-calendriers.
- 2.2. Les championnats du premier tour se terminent le week-end précédant les vacances de Noël (d'hiver).
- 2.3. Les championnats du second tour, déterminants pour l'attribution d'une place qualificative en FVWB, se terminent le week-end précédant la finale provinciale, si cette dernière a lieu d'être.
- 2.4. Les championnats du second tour, déterminants pour l'attribution d'une place qualificative en FVWB, se terminent le week-end précédant la finale FVWB, si la finale provinciale n'a pas lieu d'être.
- 2.5. Les finales provinciales qualificatives pour la finale FVWB se jouent au plus tard les 2 week-ends précédant la finale FVWB.
- 2.6. Tous les autres championnats se jouent jusqu'au 15 mai.
- 2.7. Catégorie junior(e)s U19 : voir 4.7. pour calendrier particulier.

3. Les rencontres :

3.1. Les horaires :

- L'heure indiquée sur le site est l'heure à laquelle doit commencer le match principal.
- Le match réserve, quelle qu'en soit la forme (set ou forme jouée), doit commencer 30 minutes avant l'heure officielle du match principal.
- L'équipe visitée peut décider de ne pas jouer le match réserve en cas de retard de l'équipe visiteuse. Cette décision est autorisée si l'équipe visiteuse n'est pas présente 30 minutes avant le début du match principal. Le forfait en réserve doit être notifié dans les remarques de la feuille de match. Voir cependant l'article 3.2.1. du présent règlement.
- L'équipe visiteuse peut décider de ne pas jouer le match réserve si l'accès au terrain n'est pas possible 30 minutes avant l'heure du match principal. Voir cependant 3.2.1. du présent règlement.

3.2. Dispositions permettant le bon déroulement d'un match :

- 3.2.1. La convivialité et le fair-play doivent être présents en permanence avant, pendant et après la rencontre.
- 3.2.2. Pour l'équipe visitée :
 - Permettre à l'équipe visiteuse de s'échauffer 15 minutes avant le

début du match réserve dans les conditions matérielles suffisantes.

- Mettre la feuille de match (version papier ou tablette selon le cas) à la disposition de l'équipe visiteuse 15minutes avant le début du match réserve.
- 3.2.3. Pour l'équipe visiteuse :
 - Être présente dans la salle 20' avant le début du match réserve.
 - Prévenir le club visiteur d'un retard et ce, le plus tôt possible.
- 3.2.4. Pour les 2 équipes :

Chaque équipe doit pouvoir présenter le listing à jour de son équipe à l'équipe adverse si le match est joué sans VolleySpike.

3.3. **La feuille de match** :

Voir article 95 du ROI.

Une feuille de match spécifique doit être utilisée en U11, U13 et U15 (4x4)
Elle se trouve dans l'onglet « documents » sur le site de l'ACHVB.

La feuille de match papier doit être envoyée par mail à

resultatsjeunes@achvb.be avec copie à jeunes@achvb.be au plus tard le vendredi qui suit le we durant lequel le match s'est joué sous peine de forfait sportif sans amende administrative.

Lors des tournois, utiliser en priorité la feuille adéquate téléchargeable sur le site de l'ACHVB.

3.4. **La remise d'une rencontre** :

3.4.1. A la demande d'un des 2 clubs :

Voir les articles 91.3.1 et 98.4. du ROI

3.4.2. A la demande de la CPJ pour la sécurité des pratiquants :

La CPJ s'aligne sur les décisions prises par la Commission provinciale des Compétitions et de l'Information (CPCI) en priorité.
Toute décision autre est communiquée sur le site de l'ACHVB.

4. Règlements spécifiques à chaque catégorie proposée par la CPJ de l'ACHVB

4.1. Catégorie benjamin(e)s (U9) :

- Réservée aux enfants nés le 01/01/2018 et après.
- Compétition sous forme de tournois organisés par les clubs membres de l'ACHVB.
- Les enfants des catégories pupilles et minimes sont également invités aux tournois si une forme de jeu est adaptée à leur catégorie.
- Les dates des tournois sont communiquées lors des réunions de pré-calendrier.
- La réglementation d'un tournoi est affichée sur le site de l'ACHVB au plus tard 8 (huit) jour avant la date du tournoi. Ce règlement doit comporter les règles explicites pour chaque forme de jeu, les âges requis ainsi que les modalités d'inscriptions.
- Les clubs organisateurs sont tenus d'envoyer les résultats de leur tournoi sous forme de classement par club à la CPJ à l'adresse resultatsjeunes@achvb.be et copie à jeunes@achvb.be
- Un classement final est établi en fin d'année sur base des classements de chaque tournoi. Ce classement détermine le club vainqueur de la catégorie benjamin(e)s en fin de saison.

4.2. **Catégorie pupilles (U11) :**

- Réservée aux enfants nés le 01/01/2014 et après.
- Il est proposé 3 types de compétition dans cette catégorie :
 - Pupilles P2 en 2x2 avec un attraper/lancer permis au second contact et une adaptation des règles de jeu au service. **Règle évolutive au second tour.**
 - Pupilles P1 en 3x3 avec un jeu en contacts volley uniquement mais une adaptation des règles de jeu au service.
 - Pupilles Ligue en 3x3 avec règles FVWB.
- voir le numéro 1 du Bulletin Officiel (B.O.) de l'ACHVB pour le règlement complet de la compétition.

- Organisation pratique du championnat:

La première partie de saison se déroule de septembre à décembre avec les catégories P2, P1 et ligue formation. Les vainqueurs de ces catégories sont honorifiques.

La seconde partie de saison se déroule de janvier à mai avec les catégories P2, P1 et ligue titre. Les vainqueurs de ces catégories sont déclarés champions du Hainaut.

- Un club qui n'a pas inscrit d'équipes dans la catégorie ligue formation dans la première partie de championnat ne peut pas inscrire d'équipe en ligue titre dans la seconde partie de championnat, sauf dérogation accordée par la CPJ.
- Le vainqueur de la ligue titre, quelle que soit la formule employée, est qualifié pour la finale FVWB.

Organisation de la finale provinciale : voir pt 5 du présent document.

4.3. **Catégorie minimales (U13) :**

- Réservee aux enfants nés le 01/01/2012 et après.
- il est proposé 4 types de compétition dans cette catégorie :
 - Minimales P2 en 3x3 avec un attraper/lancer permis au second contact et une adaptation des règles de jeu au service ; ballon 5 léger uniquement.
 - Minimales P1 en 3x3 avec une adaptation des règles de jeu au service ; ballon 5 léger ou officiel permis.
 - Minimales ligue formation avec une adaptation des règles de jeu au service ; ballon 5 officiel uniquement.
 - Minimales ligue titre avec les règles FVWB.
- Voir le n° 1 du B.O. de l'ACHVB pour le règlement de la compétition.
- Organisation pratique du championnat:

La première partie de saison se déroule de septembre à décembre avec les catégories P2, P1 et ligue formation. Les vainqueurs de ces catégories sont honorifiques.

La seconde partie de saison se déroule de janvier à mai avec les catégories P2, P1, ligue formation et ligue titre. Les vainqueurs de ces catégories sont déclarés champions du Hainaut.

- Un club qui n'a pas inscrit d'équipes dans la catégorie ligue formation dans la première partie de championnat ne peut pas inscrire d'équipe en ligue titre dans la seconde partie de championnat, sauf dérogation accordée par la CPJ.
- Le vainqueur de la ligue titre, quelle que soit la formule employée, est qualifié pour la finale FVWB.

Organisation de la finale provinciale : voir pt 5 du présent document.

4.4. **Catégorie cadet(te)s (U15) :**

- Réservée aux jeunes nés le 01/01/2010 et après.
- Il est proposé 2 types de compétition dans cette catégorie :

- Cadet(te)s 4x4 sur terrain adapté et mixité permise.
- Cadets et cadettes 6x6 avec les règles FVWB.

4.4.1. Organisation pratique du championnat cadet(te)s 4x4 : dépend du nombre d'équipes inscrites. Voir le numéro 1 du B.O. de l'ACHVB.

Pas de finale provinciale en cadet(te)s 4x4 . Le vainqueur du championnat est déclaré champion du Hainaut.

4.4.2. Organisation pratique de la catégorie 6x6 : championnat, finale provinciale et super-finale.

- La CPJ organise un championnat en aller-retour sur inscriptions au pré-calendrier de septembre.
Le vainqueur est champion de la province et qualifié pour la super-finale U15. à condition qu'il soit : demi-finaliste de la finale provinciale(si celle-ci réunit au moins 5 équipes) ou 2^{ème} (si la finale est à 3 ou 4 équipes)
- La CPJ organise une finale provinciale **(dates ?)** sur inscription jusqu'au 31 janvier au plus tard.
Voir 5. organisation des finales provinciales.
Le vainqueur de la finale se qualifie pour la super-finale U15.
- La CPJ organise une super-finale entre le vainqueur du championnat et le vainqueur de la finale provinciale, si les conditions susmentionnées sont réunies, jusqu'au we qui précède les finales FVWB.
- Organisation de la super-finale provinciale : voir pt 5 du présent document.
Le vainqueur de la super-finale est qualifié pour la finale U15 en FVWB.

4.5. **Catégorie cadet(te)s-scolaires 6x6 (U15-U17) :**

- Réservée aux jeunes nés le 01/01/2008 et après.
- Catégorie non officielle, réservée aux clubs qui n'ont pas suffisamment de joueurs dans les 2 catégories séparées.
- **Catégorie réservée aux joueurs débutants qui ne sont pas encore joueurs effectifs aux championnats provinciaux.**
- Organisation pratique : dépend du nombre d'équipes inscrites ; voir le numéro 1 du B.O. Pas de finale provinciale. Le vainqueur du championnat est déclaré champion du Hainaut.

4.6. **Catégorie scolaires 6x6 (U17) : nouveauté 2024-2025.**

- Réservée aux jeunes nés le 01/01/2008 et après.
- Les règles de jeu de la FVWB sont d'application.

-Organisation pratique :

La CPJ organise un championnat selon les modalités suivantes :

- Réservé aux joueurs qui jouent dans les catégories P2-P3-P4.
- Les joueurs inscrits sur liste de force des divisions P1 et supérieures ne peuvent participer à ce championnat.
- Les joueurs ayant participé activement à un match officiel des divisions P1 et supérieures à 3 reprises ne peuvent plus participer à ce championnat, sauf dérogation accordée par le CA de l'ACHVB.
- Les modalités pratiques du championnat sont déterminées en fonction du nombre d'inscrits à la date-limite des inscriptions du 1^{er} tour des championnats.
- Le championnat se joue avec marquage sur tablette et est arbitré officiellement.

Le vainqueur du championnat est déclaré champion provincial de la catégorie U17. Si plusieurs poules, le vainqueur est celui qui obtient la meilleure place au tournoi provincial.

Le championnat est obligatoire pour les clubs désirant participer à la finale provinciale de fin de saison ; Il y a 2 dérogations à cette obligation :

1. Le club a terminé sur le podium de la catégorie U17 la saison précédente.
2. Le club possède suffisamment de joueurs effectifs dans les divisions séniores P1 et supérieures à la fin du 1^{er} tour du championnat sénior. Cette seconde dérogation s'octroie sur demande à la fin du 1^{er} tour sénior et doit recevoir l'aval du CA de l'ACHVB.

Tout cas litigieux non prévu est tranché par le CA de l'ACHVB.

4.7. **Catégorie junior(e)s (U19) :**

- réservée aux jeunes nés le 01/01/2006 et après.
- Les règles de jeu de la FVWB sont d'application.

Pour cette saison 2024-2025, le principe est identique à 2023-2024 :

- Pas de tournoi de fin de saison en U19.
- Le vainqueur de la coupe du Hainaut est le représentant officiel de la province à la finale FVWB de fin de saison.

- La CPJ organise un Tournoi D' Evaluation de la Coupe du Hainaut (TECH) dans les vacances d'automne 2024.

- Le classement de ce tournoi a une influence sur l'organisation de la coupe du Hainaut U19 : les 2 premiers de ce tournoi sont protégés et ne peuvent se rencontrer qu'en finale de la coupe ; ils sont également certains de recevoir leurs adversaires des demi-finales.

- **Pour la saison 2024 - 2025, le TECH est organisé :**

- *Le we des 2 et 3 novembre (à confirmer) à ? chez les filles.*
- *Le we des 2 et 3 novembre (à confirmer) à ? chez les garçons.*

- Le TECH se joue si 4 équipes au minimum sont inscrites ; dans le cas contraire, il est annulé.

5. Organisation des finales provinciales en U11 – U13 – U15 – U17 – U19

5.1 Finales pupilles U11 et minimes U13 :

Les modalités des finales dépendent du nombre d'inscrits au pré-calendrier du tour 2 et des classements des championnats.

5.2 Finales cadet(te)s U15 :

- La finale provinciale :

Les modalités de la finale provinciale dépendent du nombre d'inscrits au 31 janvier.

- La super-finale :

- La super-finale est jouée dans le cas où le championnat est constitué de 4 clubs au minimum ; dans le cas contraire, il n'y a pas de super-finale. C'est le vainqueur de la finale provinciale qui est champion du Hainaut et qualifié pour la finale FVWB.
- Si le même club est vainqueur du championnat et de la finale provinciale, il n'y a pas de super-finale. Ce club est champion du Hainaut et qualifié en finale FVWB.
- Si un des 2 vainqueurs (championnat ou finale provinciale) déclare forfait en super-finale, l'autre devient d'office le champion du Hainaut et est qualifié en finale FVWB.
- La super-finale est jouée sur le terrain du vainqueur du championnat le week-end suivant la finale provinciale.
- En cas d'impossibilité, c'est le vainqueur de la finale provinciale qui reçoit en super-finale.
- En cas d'impossibilité des 2 super-finalistes de recevoir, la super-finale est jouée sur un terrain neutre désigné par la CPJ.

5.3. **Finales scolaires U17 : nouveauté 2024-2025**

La CPJ organise une finale provinciale à 6 équipes maximum*. Les équipes qualifiées le sont selon les critères suivants :

1. Avoir été sur le podium de la finale U17 provinciale de la saison précédente.

Saison 2023-2024 en filles : Tchalou / Binche / Nalannes
Saison 2023-2024 en garçons : La Louvière / Binche / x

2. Prouver la présence, lors de l'inscription au 31 janvier, de joueurs effectifs dans les divisions P1 et supérieures.**

3. Avoir obtenu la place la plus élevée dans le championnat (ou dans sa poule du championnat) sans avoir une des 2 conditions qui précèdent.

4. Le cas échéant , les équipes classées en ordre utile dans le championnat sont acceptées pour atteindre le maximum de 6 équipes pour le tournoi final.

Le vainqueur de la finale provinciale est le représentant du Hainaut en finale U17 de la FVWB.

*** Sauf si le nombre d'équipes du critère 2 impose un nombre supérieur d'équipes**

**** Dérogation doit être soumise à la CPJ**

5.4. **Finale juniors U19** :

Le vainqueur de la finale de la coupe du Hainaut U19, le 1^{er} mai 2025, est le représentant provincial en finale FVWB .

6. **Coupe du Hainaut U19** :

Pour cette saison 2024-2025, le vainqueur de la coupe du Hainaut est le représentant officiel de la province à la finale FVWB U19 de fin de saison.

6.1. La coupe du Hainaut U19 est obligatoire pour :

- Tout club souhaitant être champion provincial dans la catégorie U19.
- Tout club participant au championnat et/ou à la finale provinciale U17.

6.2. Hiérarchie des clubs :

- Le classement au TECH attribue les places des clubs de 1 à X (X = nombre de représentants au TECH)
- Tous les autres clubs (inscrits en U17 ou U19 sans représentant au TECH) prennent les places de X+1 et suivantes par tirage au sort.
- En cas d'annulation du TECH : l'organigramme de la coupe du Hainaut est réalisé par tirage au sort.

6.3. L'organigramme de la coupe du Hainaut jeunes :

dépend du nombre d'inscrits à la date du pré-calendrier de septembre et du classement des clubs au TECH.

Voir document « coupe du Hainaut jeunes » sur le site de l'ACHVB.

7. Vue d'ensemble de la saison 2024 – 2025 :

PUPILLES	MINIMES	CADET(TE)S	SCOLAIRES	JUNIORS
U11 →2013	U13 →2011	U15 →2009	U17 →2007	U19 →2005
2023				
De septembre à décembre 2023				
championnats P2 / P1 Ligue formation	championnats P2 / P1 Ligue formation	Championnat 1 ^{er} tour	Championnat	WE des 2 et 3 novembre À confirmer Tournois d'évaluation de la coupe (TECH) ----- 1/8 et/ou 1/4 de finales coupe
2024				
De janvier à avril-mai 2024				
Championnats P2* / 3x3 formation / Ligue titre	Championnats P2* / P1 / Ligue form. Ligue titre	Championnat 2 ^{ème} tour	Championnat	1/4 et/ou 1/2
Avril - mai 2024 : finales provinciales :				
Désignation des représentants du Hainaut en finales FVWB (oui/non/ ?)				
?	?	Oui Le lundi 21 avril 2025 et Super-finale : vainqueurs championnat / finale provinciale : jusqu'au we qui précède la finale FVWB	Oui We des 10 et 11 mai 2025	Oui 1 ^{er} mai Finale de coupe du Hainaut

* inscription jusqu'au 31 janvier 2025.

Quelques informations en date du 27 août 2024

Congés scolaires en fédération Wallonie-Bruxelles pour cette saison

2024-2025	
Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024 Donc les Sa 19/10 et Di 20/10 aussi !
Jour de l'Armistice	lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 Donc les Sa 21/12 et Di 22/12 aussi !
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025 Donc les Sa 22/2 et Di 23/2 aussi !
Lundi de Pâques	lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025 Donc les Sa 26/4 et Di 27/4 aussi !
Jeudi de l'Ascension	jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	lundi 9 juin 2025
Les vacances d'été débutent le	samedi 5 juillet 2025

En ACHVB :

Dimanche 15 septembre : calendrier du 1^{er} tour.

Samedi 21 septembre : mémorial Jacques Roch à Jurbise.

Samedi 21 décembre : calendrier du second tour.

Interprovinces FVWB

Lundi 11 Novembre à Bruxelles Capitale.

Dimanche 5 Janvier en RVV.

Dimanche 20 Avril au Luxembourg.

FVWB : tours finaux séniors :

WE du tour final des P1 : Ve 18 et Sa 19 avril (WE de Pâques) en BWBC

WE du tour final des promotions, N3 et N2 : Sa 26 et Di 27 avril

FINALES JEUNES FVWB : WE des samedi 17 et dimanche 18 mai 2025.

La formule employée la saison passée ne sera pas reconduite en 2024-2025.

La province qui va accueillir les finales n'a pas été désignée à ce jour.

FINALES JEUNES VB :

WE des samedi 24 et dimanche 25 mai. Organisation VV.

Pour être en ordre administrativement avec les ROI de l' ACHVB (art 90) et la FVWB (art 430.10) ; tout club possédant une ou plusieurs équipes en VB et/ou FVWB et/ou en P1 doit engager une équipe du même sexe (sauf P1) dans une des compétitions jeunes officielles proposées par la province ; c'est-à-dire : U11 (ligue 3x3), U13 (ligue 4x4), U15 (6x6), U17 et U19